



CHEQUES VACANCES ANCV MONTANT ANNUEL 800 €

Pour tout renseignement concernant vos droits vacances, veuillez consulter le règlement (disponible sur le site internet du CSE) ou contacter Leïla.

RAPPEL : Cette formule d'accès aux vacances n'est pas cumulable avec les autres activités vacances/voyages proposées par le C.S.E.

Les chèques vacances sont commandables en plusieurs fois (2 fois 400 €). Nouveau cette année : vous avez la possibilité de les commander en chèques dématérialisés avec le droit de prendre 400 € en dématérialisé et 400 € en chèque papier.

La participation C.S.E. se fait sur le nouveau barème général 2024 et sur présentation de vos avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

Après calcul de votre participation C.S.E., un règlement par chèque vous sera demandé à l'ordre du CSE Thales Brelandière.

Pour réserver vous avez 3 dates butoirs et les commandes doivent être faites auprès de Leïla au plus tard :

Mardi 12 mars à 14 h Mardi 14 mai à 14 h Mardi 25 juin à 14 h



Les chèques vacances ne seront plus envoyés directement au domicile (mis en place dans le contexte covid) mais arriveront directement au C.S.E. environ un mois après la date butoir. Leïla vous contactera à leur arrivée.